

Les maires témoignent

COMMUNE D'ORCIÈRES

Mairie (2021) – Surface : 550 m²
65 m³ de Bois des Alpes en charpente, ossature des murs, bardage
Essences : sapin, épicéa, mélèze

« Inscrire Bois des Alpes dans nos marchés nous a apporté une garantie sur l'utilisation des ressources locales qui était une volonté de la mairie afin de mieux valoriser nos forêts et éviter l'absurdité de faire voyager, parfois sur des milliers de kilomètres, des matières premières disponibles localement. L'accompagnement des Communes forestières nous a permis de bénéficier d'une expertise tout au long du projet et d'un conseil avisé, bien au fait du marché local, notamment lorsque des questions d'approvisionnement en bois se sont posées. »

© Atelier UBA, Commune d'Orcières

Patrick Ricou, maire d'Orcières

COMMUNE DE PUY-SANIÈRES

Extension de la mairie (2021) – Surface 138 m²
24 m³ de Bois des Alpes en charpente, ossature des murs, bardage
Essences : sapin, épicéa, mélèze

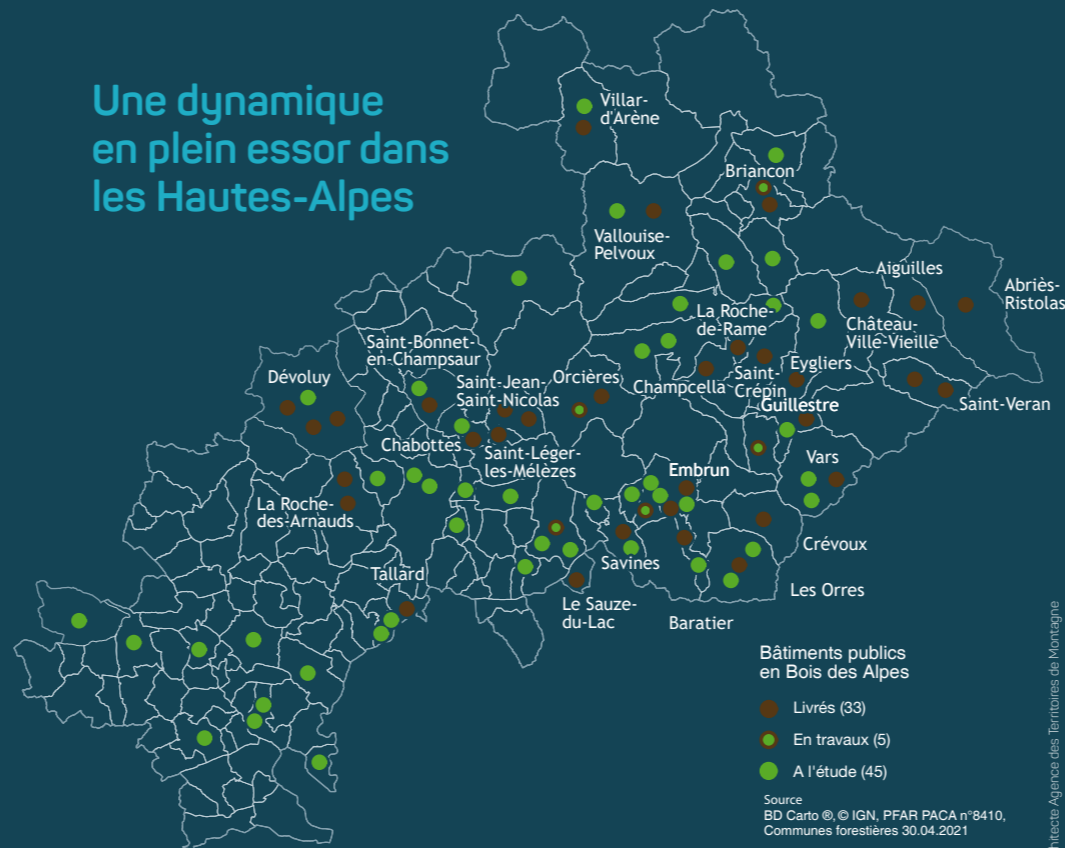
« Le choix du Bois des Alpes pour l'extension de la mairie s'est fait naturellement, dans la suite des actions menées par la commune dans le domaine de la transition énergétique et du respect de l'environnement, afin d'optimiser le bilan carbone de ce projet. Les Communes forestières nous ont fait visiter deux chantiers en Bois des Alpes, avec un retour encourageant de la part des maîtres d'ouvrage (bilan carbone très performant, coûts maîtrisés) et nous ont ensuite aidés à intégrer cette certification dans l'appel d'offre aux entreprises. »

Bruno Paris, maire de Puy-Sanières



© Architecte Agence des Territoires de Montagne

Une dynamique en plein essor dans les Hautes-Alpes



Les Communes forestières accompagnent la réalisation des bâtiments publics en Bois des Alpes, de la conception à la mise en œuvre.



Nous contacter

Avenue Justin Gras - 05200 Embrun
contact05@communesforestieres.org - 04 92 23 49 41
www.communesforestieres-paca.org



Realisation Communes forestières 2021 / Crédit photo couverture - Architecte Agence des Territoires de Montagne

Élu·e·s, faites appel au bois local !



LES COMMUNES FORESTIÈRES ACCOMPAGNENT VOS PROJETS DE CONSTRUCTION & RÉNOVATION



INTÉGRER LE BOIS LOCAL DANS LES BÂTIMENTS DES COLLECTIVITÉS



5 bonnes raisons d'intégrer du bois local dans vos projets



1. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Le bois, seul matériau de structure 100% renouvelable
- Un stockage durable du carbone dans la construction
- Peu de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂ pour sa production et son transport par rapport aux autres matériaux

1 m³ de bois mis en œuvre = 1 tonne de CO₂ stockée et 1,1 tonne d'émission de CO₂ évitée



2. UTILISER UN MATÉRIAU PERFORMANT

- Un matériau sain, naturel avec de nombreuses qualités techniques : régulation de l'humidité, résistance au feu, acoustique...
- Un chantier rapide, économe en eau, générant peu de nuisances (déchets, poussière, bruit)

En région, la forêt progresse ; on prélève à peine 25% de ce qui pousse chaque année



3. VALORISER DURABLEMENT LES FORÊTS

- Le bois d'œuvre, une meilleure valorisation de la ressource forestière locale
- Un prélèvement qui contribue à la gestion durable et à l'entretien des forêts : ressource en eau, risques (incendie, érosion), biodiversité, accueil du public



4. CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE SUR LE TERRITOIRE

- Un soutien aux entreprises du territoire, pour créer de l'emploi non délocalisable, favoriser les retombées économiques et l'attractivité locales
- ▶ 80% en moyenne du coût d'un lot « bois local » est réinjecté dans l'économie du territoire, contre 30% dans le cas de bois d'importation.

100 m³ de bois local dans un bâtiment = 2 emplois sur le territoire pendant 1 an



5. SENSIBILISER ET MONTRER L'EXEMPLE

- Un outil pour créer du lien entre le produit bois dans le bâtiment et la forêt, et sensibiliser les usagers aux différents enjeux de la gestion forestière
- Une démarche exemplaire en matière de développement durable et de transition énergétique

1 m³ de bois local dans un bâtiment = 2,2 ha de forêt gérée durablement pendant 1 an

La certification Bois des Alpes

Créée en 2011 par les acteurs alpins de la filière bois, elle permet de mieux valoriser les bois du massif en développant leur utilisation dans les projets de construction.

LA CERTIFICATION APPORTE LES GARANTIES SUIVANTES POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

- L'origine des bois : issus de forêts du massif alpin français gérées durablement (PEFC, FSC...) et transformés localement

Bois des Alpes est l'outil qui permet aux élus d'avoir recours à la ressource bois et aux entreprises locales alpines dans les marchés de construction publique.

- La traçabilité à 100% du bois depuis la récolte jusqu'à la mise en œuvre finale
- Les caractéristiques techniques des bois : conformité en termes de taux d'humidité, classement structurel (résistance mécanique), marquage CE
- Des entreprises engagées dans une démarche d'amélioration sur le plan environnemental et sociétal.

28 entreprises haut-alpines certifiées Bois des Alpes en 2021
Liste sur boisdesalpes.net

FINANCER SON PROJET DANS LES HAUTES-ALPES

Afin d'inciter les collectivités à construire en bois certifié, l'État a mis en place depuis 2019 une **bonification de la DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pouvant aller jusqu'à 10%, pour les projets de rénovation et de construction des collectivités intégrant du Bois des Alpes.

Pour en bénéficier, les collectivités doivent se rapprocher des Communes forestières qui étudient la faisabilité du projet au regard de l'intégration de bois certifié Bois des Alpes.

Les Communes forestières à vos côtés, du programme à la réception des travaux

NOTRE OBJECTIF

Des délais, des solutions techniques et des coûts maîtrisés pour votre projet en Bois des Alpes

NOTRE MÉTHODE

- Mobiliser, convaincre et informer sur l'utilisation du bois local dans la construction
- Fournir un appui à la demande de bonification de la DETR
- Etre présent tout au long du projet et relire les différentes pièces techniques
- Echanger avec la filière pour s'assurer de la compatibilité du projet avec le savoir-faire de la filière bois alpine française
- Apporter des conseils juridiques et techniques pour la rédaction des marchés, et fournir un appui en phase de négociation des marchés et d'exécution des travaux
- Valoriser votre projet dans nos documents, publications Internet, et lors de nos événements



6 POINTS CLEFS POUR REUSSIR VOTRE PROJET

- Une volonté affichée dès le programme de l'opération
- Une maîtrise d'œuvre compétente en construction bois
- Une conception optimisée et adaptée aux produits et savoir-faire disponibles sur le marché alpin
- Des cahiers des charges précis et des critères de sélection des entreprises appropriés
- Le respect du droit de la commande publique
- Un suivi de l'approvisionnement en bois sur le chantier

NOS PARTENAIRES

